



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Marsauderies

ESI Nantes Lotz - Cossé

Mail : disi-ouest@cgt.fr site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>

Déclaration liminaire CAPL de mutation des cadres B du 17/07/2014

En premier lieu, même si vous n'en êtes pas responsable, nous déplorons que les CAP de mutation se tiennent en plein milieu du mois de juillet, alors que les agents ont dû établir leur demande de mutation durant le mois de janvier! Il faut presque six mois à la centrale pour établir ce mouvement! A croire qu'il n'existe aucun logiciel pour suivre ces opérations!

Cette situation peut provoquer des difficultés pour les agents qui peuvent attendre de connaître leur lieu exact d'affectation afin de rechercher un logement et d'éventuels établissements scolaires en lien avec cette affectation.

D'autre part, il est difficile pour les élus d'être présents, à la fois parce qu'ils peuvent être en vacances, mais aussi parce que les effectifs déjà contraints le sont encore plus à cette période.

Nous souhaitons que vous fassiez connaître à la centrale notre plus profonde désapprobation à ce sujet.

Pour en venir au mouvement local qui est évoqué aujourd'hui, outre le fait qu'il ne comble pas l'ensemble des postes manquants, celui-ci nous interroge à plusieurs titres:

Tout d'abord, sur la forme. Nous avons reçu un tableau où nous attendions de voir figurer des propositions d'affectation à débattre. Or, il est indiqué une «affectation locale obtenue.»

Quel rôle attribuez-vous à la CAPL ?

Une simple chambre d'enregistrement de vos décisions ? Ou une instance destinée à vous permettre de communiquer votre bonne parole auprès des représentants des salariés?

La question de notre présence et de son utilité se pose donc au vu de la réponse à cette question : **Des modifications du mouvement tel que présenté, sont-elles dès lors envisageables ?**

Sur le mouvement en lui-même, en tant que reflet du mouvement national, il est nettement insuffisant pour répondre aux besoins des différents ESI, notamment, pour ce qui concerne l'objet de la CAPL de ce jour, des ESI nantais, puisque selon les informations que vous nous avez communiquées, ce sont encore 20 emplois de cadres B qui manqueront sur la seule ville de Nantes, après ce mouvement de mutation... et nous ne comptons pas les départs en retraite à venir. **Nous souhaitons à ce titre que vous répondiez à notre demande de communication des emplois vacants sur l'ensemble des ESI et CID.**

Ensuite, il faut souligner les particularités de la structuration de la DiSI Ouest : la CAPL statue sur l'affectation des collègues à l'ESI de Nantes Marsauderies ou de Nantes Lotz Cossé, qui seront prochainement – nous le regrettons – situés à 700 m l'un de l'autre, mais pas sur l'affectation au sein de ces ESI. Or, pour l'ESI de Nantes LC, les collègues peuvent être nommés, par simple décision du responsable d'ESI, aussi bien au siège, qu'à la Trésorerie générale pour l'Etranger, de l'autre côté de l'Erdre, à 45 minutes de transport en commun du Kansas ! **Il y a donc un manque d'information qui lèse les collègues lors de l'établissement de leur fiche de vœux et qui nuit à la transparence du mouvement.**

Par ailleurs, à la création de la DiSI, vous nous aviez annoncé que vous aviez l'intention de privilégier l'ancienneté des collègues, avec des dérogations possibles. Nous constatons concernant les dérogations, que c'est le cas cette année. Nous attendons donc des explications car entre la dérogation dans l'intérêt des agents et le fait du prince, il n'y a qu'un pas qui peut être rapidement franchi.

Nous constatons que l'ESI de Nantes Lotz-Cossé bénéficierait de l'arrivée de 2 programmeurs pour quatre départs prévus (deux mutations et deux départs en retraite). A quoi cela va-t-il servir de chercher des nouveaux projets de développement pour l'ESI si c'est pour faire fondre ainsi les effectifs ? le problème de superficie du Kansas devient ainsi moins problématique. On risque même d'avoir des bureaux vides. Le Luxe! Fin juin, vous deviez annoncer à l'ESI les nouveaux projets de développement, qu'en est il ?

Parmi les agents qui ne seront pas mutés, figure un agent d'un service dont nous avons parlé déjà lors de la CAPL d'inspecteurs, au PTS de Nantes Marsauderies. Alors, au risque d'insister sur ce sujet, nous nous interrogeons sur le nombre de demandes de mutations émanant de ce service. Surtout, **il nous semble nécessaire pour éviter les frustrations et le mal-être au travail que des garanties puissent être données aux agents qui le désirent de pouvoir changer de service dans un délai raisonnable**, a fortiori concernant ce service, dont les contraintes horaires et d'astreintes sont particulièrement importantes.

A ce titre, l'extension des astreintes, notamment à Rennes ne risque t-il pas de renforcer cette situation ?

Par ailleurs, nous nous interrogeons sur le fait de soustraire un agent du SIL de Rennes pour l'affecter au CER. Les agents nommés sur le SIL ne le sont ils pas sur mouvement national ? Qu'advient il de son poste et va t-il devoir faire une demande de mutation nationale pour régulariser sa situation?

De même, un agent de la filière administrative, en fonction à l'ESI de Rennes, sur le pôle téléphonie, clandestinement puisque qu'absent des effectifs, tant sur le site du 35 que de la DiSI, muté officiellement à l'ESI de Rennes sera t-il conservé sur son poste actuel ou va t-il rejoindre un poste administratif ?

Plus globalement, ce sont l'ensemble des ESI, dont Tours et Angers ainsi que des CID qui souffrent du manque d'effectifs. Les dernières annonces gouvernementales avec 2491 nouvelles suppressions d'emplois annoncées pour 2015 aux finances aggraveront de nouveau et encore plus une situation devenue dans nombre de services, particulièrement insupportable.

D'autre part, nous dénonçons de manière plus générale le fait que les tableaux d'avancement ne soient plus pour beaucoup que de lointaines perspectives : A titre d'exemple, alors que 3872 agents remplissaient les conditions d'accès à contrôleur 1ere catégorie, ce sont seulement 1491 agents qui ont été retenus, laissant 2381 agents à la porte.

Concernant le tableau d'avancement à contrôleur principal, l'administration limite les promotions au grade supérieur pour des raisons budgétaires et par ailleurs, les 597 agents promus le sont au bénéfice de l'âge excluant de fait nombre d'agents qui remplissaient les conditions d'accès.

Nous dénonçons cette situation et rappelons que **la CGT revendique la suppression des grades non fonctionnels au sein des corps de catégorie B et C, afin que les agents puissent dérouler une carrière sans obstacle au sein de ceux-ci**. Et à défaut, elle réclame que tous les agents remplissant les conditions statutaires soient promus immédiatement.

Concernant la mise en place du nouveau régime indemnitaire en juillet pour les C et B et en octobre pour les A, nous souhaiterons savoir quels effets cette mesure entraînera.

En conclusion, nous tenons à rappeler quelques chiffres issus du comité de suivi sur les conditions de travail:

- 48% des agents disent que leur motivation au travail diminue
- 63% pensent qu'ils ne disposent pas du temps nécessaire pour accomplir correctement leur travail
- 74% disent qu'ils ne disposent pas du temps nécessaire pour prendre connaissance des informations
- 58% pensent que le climat social est mauvais
- 64% pensent que la DGFIP n'évolue pas dans le bon sens
- 58% ne sont pas satisfaits de leur charge de travail
- 66% considèrent que l'attention portée aux conditions et à la qualité de vie au travail n'est pas assez importante.
- Concernant l'amélioration des conditions de vie au travail dans le cadre de la démarche stratégique 51% pensent que ça ne va plutôt pas dans le bon sens

Plus que jamais, cette situation appelle l'intervention et l'action collective afin de faire prévaloir d'autres choix répondant aux besoins de développement du service public et des agents qui le font vivre au quotidien.